

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3874

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	20 000 000	0
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	20 000 000
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de doubler les crédits consacrés à la politique de mémoire, en abondant ce budget de 20 millions d'euros supplémentaires.

La politique de mémoire a pour fonction de créer les bases de l'unité nationale autour de laquelle les citoyens doivent se reconnaître. Que ce soit au niveau iconographique, à travers des monuments ou des instruments narratifs ou scéniques, la politique de mémoire contribue à faire connaître, vivre et aimer l'Histoire de son propre pays.

Cette dernière fonction sociale, indispensable, mérite un budget à la hauteur des ambitions de l'État dans une société fracturée, qui finit par oublier d'où elle vient.

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 20 millions d'euros pour l'action n° 09 du programme n° 169 et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n° 02 du programme n° 158. En cas d'adoption de l'amendement, il est naturellement demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation, et **il n'est en aucun cas dans la volonté du législateur de baisser les crédits de cette dernière enveloppe.**